

**COMMUNE D'AUBAREDE
(HAUTES-PYRENEES)**

CARTE COMMUNALE

NOTE DE PRESENTATION

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique du 25/09/2021 au 26/10/2021
Carte Communale approuvée en conseil municipal le/...../.....
Et par le Préfet le/...../.....

Pour ce dossier, la collectivité a été accompagnée par le groupement :



**ATELIER SOLS,
URBANISME ET PAYSAGES**

12, rue de l'église 65690 ANGOS
Tél. 09 65 00 57 23
asup@agretpy.fr
RCS Tarbes B 798 272 472



**TERRITOIRE D'AVENIR ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**
35bis, rue de Guindalos 64110 Jurançon
tél. : +33(0)6 73 36 25 73
mail : amandine.raymond@tadd.fr
SIRET 504 648 528 00033



Pyrénées Cartographie

3 Rue de la fontaine
de Crastes - 65200 Asté
Tél : 05.62.91.46.86
Mobile : 06.72.78.91.55
guillaume.arlandes@pyrcarto.fr
<http://www.pyrcarto.com>

Pyrénées Cartographie

Maitre d'ouvrage :

Commune d'Aubarède
Mairie
1 place de la Mairie
65350 AUBAREDE

Objet de l'enquête :

Elaboration de la carte communale

Caractéristiques les plus importantes du projet :

Le projet communal se fixe pour objectif 24 logements neufs. La commune s'inscrit dans une logique de maîtrise de la consommation des espaces naturels et agricoles, en visant un ralentissement de son développement démographique et une augmentation de la densité de logements.

La surface des zones constructibles définie par la carte communale atteint 31.54 ha, alors que 458.19 ha sont définis comme non constructibles (sauf exceptions prévues par la loi) et correspondent à des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Les surfaces disponibles dans les zones constructibles de la carte communale atteignent 4.63 ha répartis en :

- 2.94 ha de surfaces en densification,
- 1.10 ha correspondant à des espaces de jardins ou verger, à priori peu mobilisables,
- 0.58 ha en extension des parties actuellement urbanisées.

La commune d'Aubarède a prescrit l'élaboration de sa carte communale par délibération du Conseil Municipal en date du 27/03/2017.

L'autorité environnementale a été saisie dans le cadre d'une procédure au cas par cas, à l'issue de laquelle la carte communale a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale le 9 août 2019.

Le projet a fait l'objet d'un arrêt en conseil municipal le 7 septembre 2020.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Aubarède se situe à environ 16 km à l'Est de Tarbes, et à 7 km de Pouyastruc. Elle a pour superficie 485 ha et son altitude varie entre 210 et 426 m. Il n'y a pas de grands axes routiers qui traversent la commune.

Elle appartient à la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros et n'est pas couverte par un SCoT.

Démographie et population

La démographie communale est en constante augmentation, avec une augmentation régulière et marquée (+0.82% par an entre 1968 et 2016 et +1.62% par an entre 1982 et 2016), grâce à des soldes migratoire et naturel positifs. Aubarède est une commune relativement « jeune » à l'échelle du département mais l'analyse des chiffres montre une certaine fragilité de la dynamique démographique qui repose sur l'arrivée de population en âge d'avoir des enfants.

Les actifs ayant un emploi sont des salariés pour près de 75% d'entre eux, tandis que les actifs non-salariés se positionnent comme des travailleurs indépendants pour 90% d'entre eux. 24 personnes (soit 22.4% des actifs ayant un emploi) travaillent et vivent dans la commune : le nombre de personnes concernées peut être considéré comme stable mais leur part régresse.

Economie et activités

La commune compte 30 emplois sur son territoire, chiffre très largement inférieur au nombre d'actifs : la commune est à dominante résidentielle. Elle compte 24 établissements actifs dont 22 sont de petite taille puisqu'ils n'ont aucun salarié. Les différents établissements de la commune emploient 4 salariés. La construction d'une part, et les commerces, transports et services divers concentrent une grande partie des établissements, avec respectivement 9 et 7 établissements. L'agriculture et la sylviculture ne représentent que 3 établissements. L'agriculture se caractérise par :

- Une diminution du nombre d'exploitations ayant leur siège à Aubarède mais une augmentation des surfaces qu'elles exploitent
- Une orientation des exploitations tournée vers l'élevage, en particulier bovin
- Une orientation des exploitations qui se traduit dans l'occupation du sol
- Un potentiel agronomique variable dans un contexte double de coteau et de plaine agricole de la vallée de l'Arros.

Les espaces boisés, essentiellement par des feuillus, concernent essentiellement la partie Est de la commune. Plusieurs forêts communales (66.9 ha) sont soumises au régime forestier et gérées par l'ONF. Le parcellaire des forêts privées est le plus souvent morcelé avec un accès parfois difficile.

Commerces et services

Il n'existe pas de commerce de proximité, ni de service médical ou paramédical dans la commune. Un service d'aide à domicile est assuré par des structures spécialisées telles que l'ADMR.

Les enfants de la commune sont scolarisés à Aubarède dont l'école fait partie du RPI de l'Arros. Une garderie fonctionne matin et soir. Les élèves sont ensuite scolarisés au collège Astarac-Bigorre de Trie sur Baïse puis au lycée à Tarbes.

La commune compte plusieurs associations à vocation sportive, culturelle ou de loisirs.

Analyse urbaine et habitat

La commune s'est développée progressivement, à partir de plusieurs groupes d'habitations qui se sont étendus le long des voies existantes, jusqu'à souvent se rejoindre, créant, avec le temps, des sortes de « chapelets » de constructions séparés entre eux par de l'espace agricole. Ces extensions à l'urbanisation se sont fait au gré des divisions parcellaires et en s'adaptant au contexte topographique relativement contraint. Les constructions dispersées sont peu nombreuses. Le bourg proprement dit est organisé autour de l'église, de la mairie et de l'école.

Il n'existe pas sur la commune d'édifices inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques.

Le logement

L'évolution du nombre de logements traduit l'évolution démographique de la commune et le phénomène de « desserrement » des ménages évoqué précédemment, avec un nombre de logements qui croît plus vite que la population. Les logements sont en quasi-totalité des maisons individuelles.

L'analyse du registre des autorisations d'urbanisme disponible en mairie fait apparaître pour la période 2009-2017 un total de 11 permis de construire accordés pour des nouveaux logements ; tous correspondent à des logements individuels qui ont conduit à une consommation d'espace de 2.6 ha environ, soit une moyenne de 2380 m²/logement.

La construction de l'école en 2011 a conduit à la consommation de 8149m².

Equipements publics et réseaux

Le Syndicat SIAEP de la vallée de l'Arros assure la production et la distribution de l'eau. Les secteurs les plus hauts du village connaissent des problèmes de débit et/ou pression. La qualité de l'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception d'une turbidité parfois excessive rendant l'eau impropre à la consommation.

La défense incendie est assurée au moyen de plusieurs poteaux et réserves incendie, mais également d'un point de pompage dans l'Arros situé derrière l'église.

La commune ne dispose pas d'un réseau de collecte des eaux usées et l'ensemble du territoire relève de l'assainissement non collectif.

D'une manière générale, les eaux pluviales et de ruissellement sont canalisées vers les fossés (localement busés) ou s'écoulent naturellement vers les cours d'eau. Il n'existe pas de schéma de gestion des eaux pluviales.

L'ensemble des zones urbanisées de la commune est raccordé au réseau électrique.

L'ensemble des zones urbanisées est raccordé au réseau téléphonique fixe.

La commune bénéficie d'un accès internet fixe par fibre optique et la couverture par le réseau 4G est assurée pour la quasi-totalité du territoire.

Déplacements et transports

La commune est traversée par deux voies départementales, la RD1 (qui relie Cabanac et Mun) d'une part et la RD20 (qui relie Aubarède et Goudon) d'autre part. Ce ne sont pas des voies classées à grande circulation.

Les différents établissements recevant du public de la commune sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (école, mairie, église).

Le stationnement se concentre au niveau de la mairie et de l'école. Il n'existe pas d'espace ou d'équipements spécifiques pour les deux-roues.

La commune n'est pas desservie par une ligne de bus. Un service de transports scolaires assure l'acheminement des élèves vers les différents établissements fréquentés (RPI, collège et lycée).

24 personnes travaillent et résident sur la commune tandis que 82 habitants travaillent à l'extérieur de la commune et 6 personnes viennent travailler à Aubarède depuis une commune extérieure. La voiture est le mode de déplacement exclusivement utilisé par les actifs devant se rendre au travail. Les déplacements piétonniers et cyclistes correspondent donc à une pratique de loisirs, ou sont le fait de populations non actives (scolaires, retraités).

Les flux en transit concernent en premier lieu la RD1 et ils sont faibles ; le trafic généré par les autres axes est négligeable.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Documents supra-communaux

La commune est concernée par les documents supra-communaux suivants :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour Amont
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) appelé à être intégré au SRADDET en cours d'élaboration
- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Midi-Pyrénées appelé à être intégré au SRADDET en cours d'élaboration
- Documents supra-communaux : le Plan de Gestion des Risques d'Inondation.

Présentation physique et géographique

La commune se développe dans un système classique de versant de rive gauche de l'Arros, rivière secondaire de l'Adour : plaine alluviale puis glacis de colluvionnement dans les bas de versant et enfin système de coteaux à versants plus ou moins disséqués par un réseau de talwegs.

Le réseau hydrographique et les milieux aquatiques

La commune d'Aubarède est drainée par plusieurs cours d'eau :

- l'Arros, un cours d'eau en très bon état, classé en réservoir biologique pour sa partie en amont du pont de Villecomtal par le SDAGE Adour-Garonne. L'Arros du confluent du Laca (inclus) au confluent du Lurus est une masse d'eau rivière qui se caractérise par un bon état écologique et un bon état chimique. Les objectifs fixés par le SDAGE 2016-2021 sont les suivants : bon état écologique 2025 et bon état chimique en 2015. Les pressions qu'il subit sont essentiellement liées aux prélèvements pour l'irrigation.
- le Seignac, le ruisseau de Larrezezi et le ruisseau des Oustaus, cours d'eau naturels non navigables, qui ne sont identifiés ni comme réservoirs biologiques, ni comme cours d'eau en très bon état. Ils ne sont pas classés en tant que masse d'eau.

Le SAGE Adour-Amont réalisé par l'Institution Adour signale des zones humides réelles et potentielles qui sont localisées aux basses terrasses de l'Arros et aux fonds de thalwegs des cours d'eau. Toutes se situent dans les espaces agricoles et naturels

La commune est classée :

- en zone de répartition des eaux (ZRE), zone caractérisée par un niveau des besoins en eau tous usages confondus, supérieur aux ressources disponibles ;
- en zone sensible à l'eutrophisation.

Elle n'est pas classée dans en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Elle est concernée par le plan de gestion d'étiage ADOUR AMONT.

Analyse paysagère

Aubarède s'inscrit dans le "Pays des coteaux", territoire géographiquement très structuré, qui se présente comme une succession de vallées orientées selon un axe nord-sud, séparées par des crêtes. Il en résulte des paysages contrastés mais caractéristiques, avec une occupation des sols fortement corrélée à la topographie : les vallées de l'Estéous et de l'Arros sont des espaces à vocation agricole quasi exclusive, avec un parcellaire souvent restructuré dans les parties les plus basses où l'on cultive presque exclusivement le maïs. Les zones de glacis et sommets des versants sont dédiées principalement aux prairies, mais avec présence de parcelles plus réduites de céréales et de bois. Les versants ouest des coteaux sont occupés par des bois.

L'atlas des paysages des Hautes Pyrénées place la commune dans l'unité paysagère des « Coteaux de Bigorre ». Il met en évidence des enjeux en particulier liés à la pression urbaine, au maintien de la diversité des paysages et des points de vue.

Plusieurs éléments paysagers jouent un rôle structurant dans le paysage et dans l'identité communale : l'Arros et ses berges, la place de la mairie.

Milieux naturels – Trame verte et bleue

La commune n'est concernée par aucun site Natura 2000 et 2 ZNIEFF concernent le territoire communal :

- ZNIEFF de type 2 « Cours de l'Arros » (n° 730010682)
- ZNIEFF de type 2 « Coteaux de Capvern à Betplan » (n°730011478)

Les autres espaces naturels de la commune correspondent aux boisements, mais aussi à quelques petits bosquets ou haies répartis dans l'espace agricole. On peut en particulier citer la forêt communale d'Aubarède d'une superficie de l'ordre de 10 ha située au sud du village.

Aucune espèce endémique n'est recensée sur la commune¹, tandis que 3 espèces animales menacées², placées sur liste rouge nationale, européenne ou mondiale et 2 espèces envahissantes³ y sont identifiées.

Au niveau de la commune, la trame verte et bleue définie par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie :

¹ Source : <https://inpn.mnhn.fr>

² Source : <https://inpn.mnhn.fr>

³ Source : <https://inpn.mnhn.fr>

- un réservoir de biodiversité de type « espace boisés de plaine » correspondant à la partie boisée à l'est du territoire (ZNIEFF de type 2 : Coteaux de Capvern à Betplan) et qui se poursuit selon un axe nord-sud ;
- un corridor boisé de plaine à préserver d'est en ouest en limite sud de la commune ; ce corridor doit permettre de relier le réservoir de biodiversité précédent avec les Coteaux de Haget à Lhez (réservoir de biodiversité boisé de plaine, correspondant également à une ZNIEFF).

La trame bleue est quant à elle constituée du réseau hydrographique : Arros et ses affluents.

A Aubarède, le fonctionnement des espaces agricoles se traduit par des potentiels de biodiversité favorables dans le versant des coteaux (espace associant des prairies naturelles, des bois, des haies et quelques terres labourables), et assez peu favorable dans la frange nord-ouest où dominent les grandes cultures.

Ressources

Il n'existe pas de captage d'eau potable dans la commune qui par ailleurs n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage d'eau potable situé sur une commune voisine.

Il existe un point de prélèvements d'eau de surface à usage agricole sur la commune avec un volume prélevé de 23859 m³ en 2018⁴.

Il n'existe pas de carrières en cours d'exploitation ni d'ancienne carrière sur le territoire communal.

Risques et nuisances

La commune est concernée :

- par un plan de prévention des risques naturels « inondations de l'Arros et autres inondations » (PPR) approuvé le 11/04/2007 et qui concerne la partie basse de la commune (secteurs à proximité de l'Arros).
- par un plan de prévention des risques « Mouvements différentiels de terrain liés aux phénomènes de retrait gonflement des sols argileux » (PPR-RGA) approuvé le 11/10/2013 et qui couvre l'ensemble de la commune.

La commune se situe dans son intégralité en zone sismique 3, c'est à dire de **sismicité modérée**.

Aucune cavité souterraine n'est recensée.

La commune est classée en potentiel radon de catégorie 1 (commune localisée sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles).

Quatre arrêtés de catastrophe naturelle ont concerné la commune.

La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé ou prescrit.

Il n'existe pas d'installations industrielles dans la commune, ni d'installations classées. L'inventaire historique de sites industriels ou d'activités de services (BASIAS⁵) n'indique aucun site, en activités ou non dans la commune. Aucun site n'est recensé dans la base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués (BASOL) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

La commune n'est pas traversée par des canalisations de transports de matières dangereuses. Les risques liés au transport des matières dangereuses apparaissent négligeables compte tenu du trafic supporté par les routes qui traversent le territoire communal (RD1 et RD20 en particulier).

Aucune source particulière de nuisances sonores n'a été identifiée.

Le département a été déclaré totalement termité par arrêté préfectoral. Il n'existe pas d'arrêté préfectoral méréule dans le département.

La commune est dotée d'un document Communal Synthétique (DCS) mais ne dispose pas d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Consommations énergétiques et émission de gaz à effet de serre

A Aubarède, les consommations en électricité disponibles ne concernent que les consommations résidentielles qui atteignent 6.05 MWh en 2017. Il n'existe pas de données de consommation énergétiques communales relatives à l'agriculture, à l'industrie ou aux transports routiers, ni aux autres sources d'énergie.

Les émissions de gaz à effet de serre sont estimées à 2122 tCO₂e (tonnes équivalent CO₂) en 2016⁶, soit 7,2 tCO₂e (tonnes équivalent CO₂) par habitant.

⁴ Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne

⁵ Inventaire historique des sites industriels et activités de service (BASIAS) - Ministère de la transition écologique et solidaire

⁶ Source : ADEME - Inventaire GES territorialisé - Emissions de 2016 - source Citepa, inventaire SECTEN (Métropole), éd. 2017

La station de surveillance de la qualité de l'air la plus proche d'Aubarède se situe à Tarbes, mais elle est peu représentative du territoire communal.

SYNTHESE DES ATOUTS ET CONTRAINTES - ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - L'appartenance à plusieurs structures intercommunales, ce qui permet à la commune de bénéficier de la mutualisation de services - Une croissance démographique marquée, mais une tendance au vieillissement - La présence de l'école dans le village - La qualité du cadre de vie, des paysages et des espaces naturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Un relatif éloignement avec l'agglomération tarbaise : Aubarède se situe en limite de la couronne de l'agglomération tarbaise - Le faible nombre ou l'absence d'équipements et services publics, de commerces de proximité - Une extension urbaine récente linéaire, assez peu cohérente qui s'est opérée en suivant les voies de communication - Une faible diversité des logements, qui correspondent quasi exclusivement à des maisons individuelles - Une desserte limitée en ce qui concerne la téléphonie mobile (communication ou internet mobile 4G) - Un relief assez contraignant avec des pentes fortes sur le versant des coteaux - Des risques naturels avérés : inondation à proximité de l'Arros, retrait-gonflement des argiles sur les coteaux.
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Des enjeux démographiques : assurer le renouvellement des générations et répondre aux besoins (logements, voire équipements et services) - Des enjeux liés à la densification du tissu urbain, en prenant en compte la capacité des réseaux et des voiries et les contraintes (risques, topographie, etc.) - Des enjeux liés à la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages - Des enjeux liés au maintien de l'agriculture (élevage en particulier) dans les espaces plus difficiles des coteaux et à la cohabitation entre les différents usagers - Des enjeux liés aux autres activités existantes : assurer leur pérennité et permettre leur évolution - Des enjeux liés à l'adaptation au changement climatique : limiter les consommations énergétiques et la production des gaz à effet de serre, promouvoir les économies d'eau, etc. 	

EXPLICATIONS DES CHOIX RETENUS

Choix retenus pour établir le projet communal

Le contexte règlementaire demande une maîtrise de la consommation d'espace afin de protéger les espaces agricoles et naturels. Il s'agit également de limiter le développement diffus de l'urbanisation qui conduit à une augmentation des déplacements et à un coût d'entretien des réseaux et voiries plus important.

La croissance moyenne annuelle de la population est importante : elle atteint +0.82% par an entre 1968 et 2016 et +1.62% par an entre 1982 et 2016.

- Scénarios de développement démographique

La commune souhaitant poursuivre sa croissance démographique, elle a travaillé sur la base de 2 scénarios de développement à l'horizon 2028 :

Scénario n°1 : Croissance démographique modérée (+0.3 % par an), avec diminution de la taille des ménages prenant en compte l'évolution de la population (2.1 personnes par ménage en 2028)

Scénario n°2 : Croissance démographique plus marquée (+0.7 % par an), visant l'accueil de nouvelles familles (maintien d'une taille des ménages assez élevée : 2.3 personnes par ménage).

La commune a retenu le scénario n°1, qui conduit à un objectif de 306 habitants en 2028, soit 11 habitants supplémentaires par rapport à 2015.

- Besoin en logements

Cet objectif démographique conduit à un besoin en logements estimé à 27 résidences principales supplémentaires : 5 sont nécessaires pour répondre à la croissance démographique et 22 pour répondre au

desserrement des ménages. La commune ne fixe pas de besoin en matière de résidences secondaires supplémentaires.

Pour répondre à cette demande, elle prend comme hypothèse la mobilisation de 2 logements vacants et la création d'un logement par changement de destination ou division de bâtiments existants.

Il s'agit donc de permettre la création de 24 logements neufs.

- Surface nécessaire pour répondre aux besoins en logements

Au cours des 10 dernières années, l'analyse des permis de construire fait apparaître la consommation de 2.6 ha destinés à du logement, soit une moyenne de près de 2380 m²/logement.

La commune souhaite favoriser la modération de consommation d'espace en affichant une surface moyenne par logement de l'ordre de 1500 m², soit une réduction de 35% environ par logement par rapport à ce qui a été constaté au cours des 10 dernières années.

La surface nécessaire est estimée à 4.0 ha pour 24 logements en intégrant un coefficient de 10% qui permet de traduire la rétention foncière et la prise en compte d'éventuels espaces collectifs.

Choix retenus pour le zonage

Le choix des secteurs à urbaniser fait suite au diagnostic et à l'état initial de l'environnement : les élus souhaitent conserver le caractère du village en pied de coteau, marquer les limites du village et préserver les boisements de l'Est de la commune. Plusieurs critères ont été pris en compte pour définir le zonage, parmi lesquels :

- l'analyse de la disponibilité des parcelles non bâties dans le village ;
- la continuité avec des groupes d'habitations existants,
- la prise en compte des enjeux agricoles et plus particulièrement des distances de recul avec les élevages ou la présence de parcelles irriguées au nord du bourg ;
- la prise en compte des espaces naturels à protéger (trame verte et bleue) ;
- la prise en compte des caractéristiques des réseaux d'eau potable (problème de débit/pression dans certains secteurs) et des équipements de lutte contre la défense incendie.

Au niveau du village et de ses extensions, les modes d'urbanisation récents ont conduit à un développement le long des voies existantes, et plus particulièrement le long du Cami dou Pintat, du chemin de Peyremale et de la rue neuve dans son prolongement.

L'extension « en épaisseur » de ces 2 quartiers est rendue difficile par la topographie, dans la mesure où les rues suivent les crêtes des interfluves qui séparent les thalwegs qui se succèdent du nord au sud : la topographie s'accroît donc de part et d'autre de chaque rue.

Le chemin des Tourterelles au nord du Cami dou Pintat constitue néanmoins une ébauche d'épaississement de l'urbanisation. La poursuite vers le nord de cette extension jusqu'à la rue de la Bigorre (idéale urbanistiquement parlant !), est néanmoins rendue très difficile pour plusieurs raisons :

- la topographie, comme signalé précédemment, conduisant à des coûts d'aménagement très importants,
- la présence d'une exploitation agricole avec des parcelles exploitées, un lac et des bâtiments d'élevage qui imposent des distances d'éloignement réciproque avec les habitations,
- la présence de plusieurs petits cours d'eau et de leur ripisylve qui jouent un rôle prépondérant dans le maintien des continuités écologiques Est-Ouest.

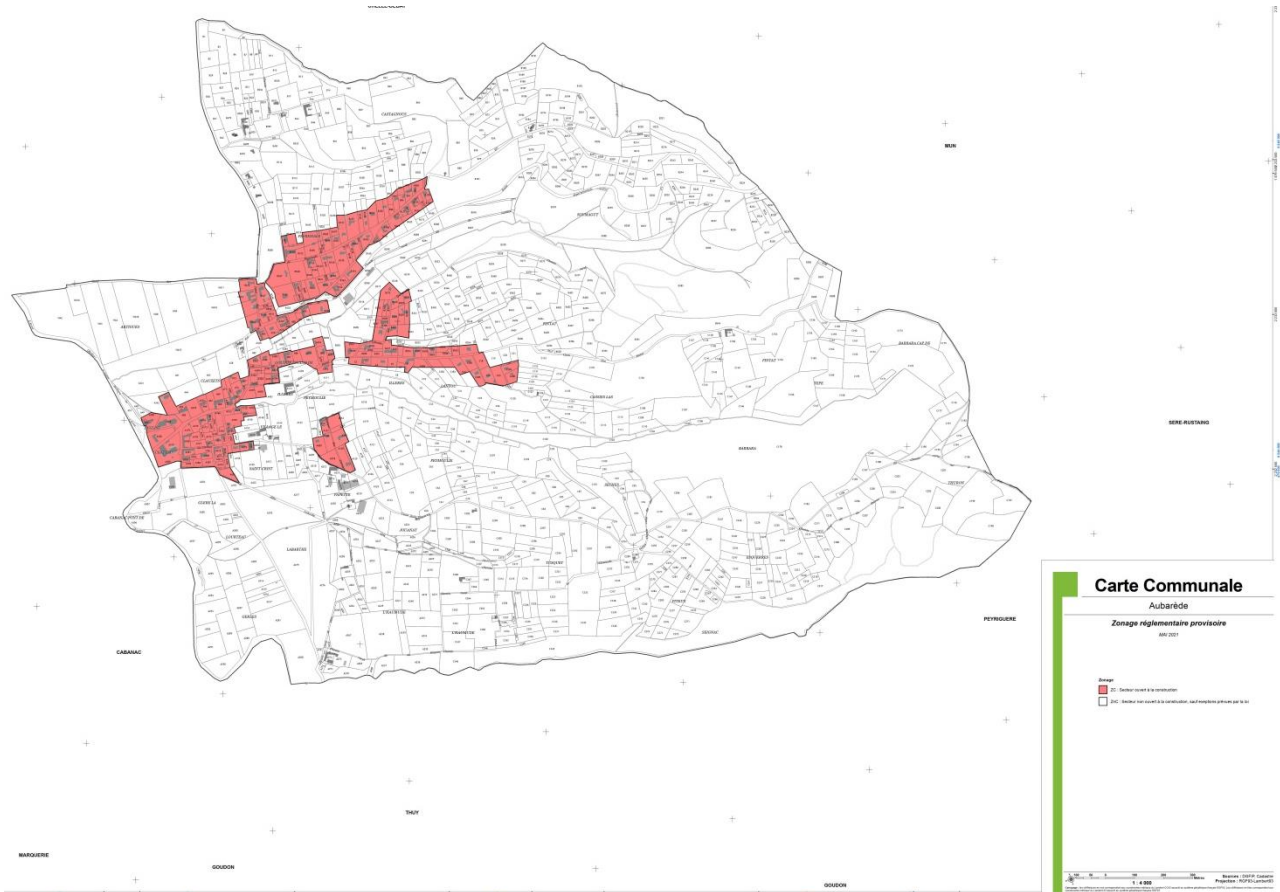
De plus, la carte communale ne permet pas de définir un schéma d'aménagement d'ensemble (voiries et découpage parcellaire) ni une programmation qui seraient imposés aux propriétaires.

Dans ce contexte, les zones constructibles correspondent aux ensembles suivants :

- Le village : composé en majorité de constructions anciennes, on y trouve les équipements publics (mairie, école, église) à moins de 500m. Il s'agit de permettre la densification par remplissage des espaces encore disponibles et de compléter ponctuellement l'urbanisation au Nord et à l'Est ;
- Le quartier de Peymoulié, situé en pied de versant à proximité du village dont il est séparé d'environ 200 m par une exploitation agricole.
- Le Cami Dou Pintat desservait autrefois plusieurs fermes implantées sur le versant du coteau. Il s'est progressivement urbanisé de part et d'autre et comprend aujourd'hui plus d'une vingtaine d'habitations. Il s'agit de permettre le renforcement du quartier sans l'étendre au-delà des dernières constructions.
- Le quartier Peyremale, situé au nord du village, s'est développé de façon importante depuis les années 1990, le long du chemin de Peyremale et de la rue Neuve. Il s'agit de permettre le renforcement du quartier sans l'étendre au-delà des dernières constructions.

Aucun secteur réservé à l'implantation d'activités n'a été identifié.

Vue générale du plan de zonage



Surfaces :	
Zones constructibles	31.54 ha
Zones non constructibles, sauf exceptions prévues par la loi	458.19 ha

INCIDENCE DES CHOIX SUR L'ENVIRONNEMENT

Modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

La commune d'Aubarède s'inscrit dans une logique de maîtrise de la consommation des espaces naturels et agricoles, en visant un ralentissement de son développement démographique et une augmentation de la densité (1500 m² par logement contre 2380 m²/logement auparavant).

Les surfaces disponibles dans les zones constructibles de la carte communale atteignent 4.63 ha répartis en :

- 2.94 ha de surfaces en densification,
- 1.10 ha correspondant à des espaces de jardins ou verger, à priori peu mobilisables,
- 0.58 ha en extension des parties actuellement urbanisées.

La consommation d'espaces agricoles ou naturels prévue par la carte communale est donc de 3.52 ha.

Cohérence avec les objectifs communaux

Le projet communal se fixe pour objectif 24 logements neufs pour un besoin en espace de 4ha, en incluant un coefficient de rétention foncière égal à 10%

L'analyse des surfaces disponibles dans les zones constructibles de la carte communale montre un potentiel de 4.63 ha.

La différence entre les objectifs peut s'expliquer par l'importance des surfaces situées en densification, pour lesquelles le niveau de rétention foncière est difficile à appréhender.

Si on prend pour hypothèses que dans 8 à 10 ans :

- la totalité des surfaces situées en extension seront effectivement bâties (ces parcelles font l'objet d'une demande de classement en zone constructible de la part de leurs propriétaire),

- 80% des surfaces placées en densification seront effectivement bâties,
- 20% des surfaces considérées comme en densification peu probable seront effectivement bâties,

on obtient les chiffres suivants en termes d'espace effectivement bâti :

- extension : 0.58ha x 100% = 0.58 ha
- densification : 2.94 ha x 80% = 2.35 ha
- densification peu probable : 1.10 ha x 20% = 0.22 ha

soit 3.15 ha, pour un objectif de 3.6 ha hors rétention foncière.

Le projet de carte communale est donc cohérent avec les objectifs fixés.

Plus de 93 % du territoire de la commune reste spécifiquement dédiée à l'agriculture et aux zones naturelles avec plus de 458 ha classés en zone non constructible.

La carte communale conduit donc bien à une maîtrise de la consommation d'espace par rapport à la situation actuelle.

Évaluation des incidences de la mise en œuvre de la carte communale sur l'environnement

Milieu naturel et biodiversité

Type	Incidences de la mise en œuvre de la carte communale	Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables - Compatibilité avec les documents de rang supérieur
Biodiversité et habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Incidence faible du zonage Les zones constructibles se situent à l'intérieur ou en continuité de secteurs urbanisés. - Incidences liées à une augmentation de la fréquentation des espaces naturels : aucune 	« Eviter » : les parcelles porteuses d'enjeux naturels, c'est-à-dire celles situées au cœur de la ZNIEFF n'ont pas été classées en zone constructible
Continuités écologiques liées aux cours d'eau (trame bleue)	Incidence négligeable : les zones constructibles pouvant accueillir de nouvelles constructions sont éloignées de l'Arros et de ses affluents	« Eviter » : Classement en zone non constructible des rives des cours d'eau à l'exception des parcelles déjà bâties du village. Les bords de l'Arros sont rendus inconstructibles par le PPRN
Continuités écologiques terrestres (trame verte)	<p>Incidence négligeable : les zones constructibles se situent à l'intérieur ou en continuité de secteurs urbanisés ; elles préservent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fonctionnalité du réservoir de biodiversité « espace boisé de plaine » constitué par la ZNIEFF de type 2 « Coteaux de Capvern à Betplan » et inscrit dans le SRCE ; - la continuité est-ouest, également inscrite dans le SRCE, entre la ZNIEFF précédente et la ZNIEFF de type 2 « Coteaux de Haget à Lhez » en limite sud de la commune d'Aubarède. 	« Eviter » : Préservation de la continuité des espaces agricoles
Qualité des eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> - Incidence faible en ce qui concerne l'assainissement des eaux usées compte tenu du nombre limité de constructions prévues. - Incidence faible en ce qui concerne le rejet des eaux pluviales de toiture compte tenu du nombre limité de constructions prévues. 	« Eviter » : les constructions doivent être dotées de dispositifs d'assainissement non collectif conformes à la réglementation
Qualité des eaux souterraines	Incidence négligeable (sauf cas de pollution accidentelle)	

Paysage - Espaces naturels et agricoles

Type	Incidences de la mise en œuvre de la carte communale	Mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables
Insertion paysagère des nouveaux quartiers	Incidence faible : les secteurs destinés à être construits se situent dans des secteurs déjà urbanisés ou dans leur continuité	
Qualité de vie : espaces verts, accès aux espaces naturels	Sans incidence pour l'accès aux espaces naturels	
Identité paysagère des espaces agricoles et naturels	Incidence notable visant à renforcer cette identité : la carte communale limite le développement urbain au village et à ses quartiers les plus proches. Les constructions en continuité des hameaux de Castagnous ou le long du Cami dou Pouey ne sont plus possible, stoppant le mitage de l'espace agricole. Les parcelles agricoles de fond de vallée conservent leur vocation agricole.	

Ressources naturelles

Type	Incidences de la mise en œuvre de la carte communale	Mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables
Captage d'eau potable	Incidence nulle en l'absence de périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine sur la commune	
Alimentation en eau potable et défense incendie	Incidence faible à nulle : aucun travaux de renforcement ou d'extension du réseau d'eau potable ne sont à priori nécessaires. La capacité de production en eau potable permet de répondre à la demande générée par la carte communale	« Eviter » : les parcelles non desservies par les réseaux n'ont pas été classées en zone constructible
Autres usages de l'eau (agriculture)	Incidence nulle dans la mesure où l'ouverture à l'urbanisation ne concerne pas de parcelles irriguées	
Pollutions des sols	Aucune incidence dans la mesure où la carte communale n'entraîne pas d'évolution par rapport à la situation actuelle.	
Ressources du sous-sol : carrières, hydrocarbures	Aucune incidence dans la mesure où il n'existe pas de mines ou carrières dans la commune	
Consommation énergétique	Incidence limitée et proportionnelle au nombre de constructions attendues et relatives essentiellement aux besoins en chauffage pour les logements.	
Energies renouvelables	Aucune incidence dans la mesure où la carte communale n'entraîne pas d'évolution par rapport à la situation actuelle.	

Type	Incidences de la mise en œuvre de la carte communale	Mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables
Emissions de gaz à effet de serre (G.E.S.)	Incidence proportionnelle au nombre de constructions attendues et relative essentiellement aux déplacements domicile – travail – services dans la mesure où l'automobile est le moyen de déplacement quasi exclusif.	
Collecte et traitement des déchets ménagers	Incidence relative au nombre de points de collecte et aux volumes collectés ; les nouveaux secteurs constructibles ne rendent pas nécessaire un allongement des tournées	

Risques et nuisances

Type	Incidences de la mise en œuvre de la carte communale	Mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables
Inondation	Incidence limitée mais non nulle : il reste des parcelles disponibles dans le village soumise à un risque modéré d'inondation imposant des prescriptions constructives.	
Séisme	Incidence limitée mais non nulle, proportionnelle au nombre de logements prévus dans la mesure où toute la commune se situe en zone de sismicité modérée	
Retrait gonflement des sols argileux	Incidence non négligeable dans la mesure où l'ensemble de la commune est concernée par un PPRN RGA imposant des prescriptions constructives.	
Accès	Incidence limitée mais possible dans la mesure où les habitants des zones constructibles seront amenés à utiliser le réseau routier local et départemental (RD1 et voies communales de desserte locale)	
Transport de matières dangereuses	Aucune incidence dans la mesure où la carte communale n'entraîne pas d'évolution par rapport à la situation actuelle.	
Emissions de polluants atmosphériques	Incidence proportionnelle au nombre de logements prévus.	

La carte communale est compatible avec les orientations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Insertion des Gens du Voyage (SDAIGDV), du SDAGE Adour-Garonne, du SAGE Adour-Amont, du PGRI du Bassin Adour-Garonne 2016-2021, du SRCAE et du SRCE Midi-Pyrénées.

Construction d'indicateurs de suivi de la consommation d'espace

Le Code de l'Urbanisme indique que des critères et indicateurs de suivi des effets de la carte communale sur l'environnement soit définis pour les cartes communales soumises à évaluation environnementale. Le tableau suivant donne une liste indicative d'informations à recueillir permettant d'assurer ce suivi.

Proposition d'indicateurs de suivi

Thème	Indicateur	Type	Fréquence	Remarques
Démographie	Nombre d'habitants	chiffré	annuelle	Analyse des données Insee
	Indice de jeunesse = rapport entre le nombre d'habitants de moins de 20 ans et le nombre d'habitants de plus de 60 ans	chiffré	annuel ou pluriannuel	Analyse des données Insee
Construction	Surfaces des parcelles ayant fait l'objet d'un PC pour construction neuve, nature de la construction (logement, commerce, agricole, etc.) occupation du sol initiale : parcelle agricole, espace naturel (bois ou friche), jardin	chiffré	annuel	
	Nombre de logements créés par type : constructions neuves, rénovation ou changement de destination d'un bâtiment existant) et par forme (maisons individuelles, appartement)	chiffré	annuel	
	Nombre de logements sociaux	chiffré	annuel ou pluriannuel	
Activité agricole	Évolution de la SAU dans la commune (donnée RGA)	chiffré	Intervalle recensement agricole	
	Surfaces agricoles déclarées à la PAC (RPG) : évolution des surfaces et localisation des secteurs concernés	chiffré / cartographique	évolution annuelle et pluriannuelle	
Changement climatique	Nombre de demande d'installations de dispositifs d'énergie renouvelable	chiffré	évolution annuelle et pluriannuelle	Possibilité de moduler par type d'équipement (solaire, géothermie, etc.)
Eau	Evolution de la qualité de l'eau	bibliographie		Analyse des données issues du site internet « Système d'Information sur l'eau du Bassin Adour-Garonne » (http://adour-garonne.eaufrance.fr/)
Risques	Nombre d'évènements donnant lieu à un arrêté de catastrophe naturelle	chiffré	annuel ou pluriannuel	
Accessibilité aux personnes handicapées	Nombre de bâtiments publics accessibles	Qualitatif (accessible/non accessible/ programmé /en cours par exemple)	annuel ou pluriannuel	